Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 68 (1997)

Heft: 4

Artikel: Maltraitance envers les enfants : déceler, prévenir, agir...

Autor: Koller, Madeleine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824317

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Par Madeleine Koller, assistante sociale, Delémont

«Parler de maltraitance, c'est céder à une mode». «La maltraitance, c'est vraiment le thème à la mode aujourd'hui»! Ces déclarations, faites souvent sur un ton désapprobateur, du moins mi-figue mi-raisin, je les ai entendues à de nombreuses reprises ces dernières années, même dans mon environnement professionnel.

Pourtant, la maltraitance a traversé tous les siècles et toutes les cultures. La littérature en témoigne, en tout cas, mais le débat n'a jamais été porté sur la place publique comme il l'est depuis une dizaine d'années. La maltraitance était généralement tue et gardée secrète ; elle l'est encore aujourd'hui d'ailleurs, mais avec des percées de plus en plus larges. On est dans une phase d'évolution sur plusieurs plans dans ce domaine.

A quoi ou à qui sont dues ces percées ?

J'en citerai deux importantes :

La première se situe dans les années 1960-1970, sous l'impulsion des mouvements féministes qui ont aidé des femmes à libérer leur parole. Des femmes battues dans leur enfance ou à l'âge adulte, des femmes violées ou abu-

Maltraitance envers les enfants

Déceler, prévenir, agir...

Lors du dernier colloque de la Commission sociale de l'ADIJ qui s'est déroulé le 19 novembre 1997 à Moutier, ce thème a été abordé, sous l'angle psychologique d'abord, par Mme M.-Odile Goubier-Boula, psychiatre, de l'Office médico-pédagogique du secteur de la guidance enfantine de Neuchâtel. Puis Me Arthur Hublard, procureur de la République et Canton du Jura en a présenté les aspects juridiques.

Mme Madeleine Koller, assistance sociale au Tribunal des mineurs à Delémont, a ensuite présenté l'AIMMM (Association interprofessionnelle d'intervenants en matière de maltraitance des mineurs).

Il nous a paru intéressant de rappeler ici ses propos.

sées sexuellement dès leur enfance, des femmes victimes d'inceste ont été aidées à surmonter héroïquement leurs multiples peurs et la honte qui les submergeaient pour devenir capables de parler de leurs souffrances, de leurs traumatismes et des séquelles graves qui les empêchaient de vivre normalement.

Des femmes violentées se sont mises à écrire et des témoignages aussi nombreux que bouleversants nous permettent de saisir un peu mieux cette souffrance et les mécanismes destructeurs de la maltraitance, surtout de la maltraitance intrafamiliale, la plus fréquente d'ailleurs, selon les quelques statistiques établies.

La seconde percée date des années 1975-1985, avec la multiplication des relations entre la psychiatrie et les tribunaux. Par le biais des expertises psychiatriques, des hommes ont commencé à parler des maltraitances subies dans l'enfance et des lots de souffrances qui les accompagnent.

Grâce à ces témoignages d'hommes et de femmes maltraitées, nous commençons à découvrir les énormes dégâts humains provoqués par la maltraitance. Cela a eu comme conséquence un questionnement autour de nos pratiques professionnelles. En complément des deux constats cidessus, des enfants aussi, depuis quelques années, parlent un peu plus des maltraitances qu'ils subissent et commencent à confirmer ce que des adultes disent.

Que faire de tout cela ? Les assistants sociaux du Jura et du Jura bernois ont été parmi les premiers professionnels des sciences humaines à se poser cette question, car ils ont pris conscience que la maltraitance est l'une des problématiques humaines parmi les plus difficiles à percevoir, à comprendre et à traiter.

Cette problématique sollicite souvent beaucoup de professionnels de secteurs divers : ceux du social, de la santé physique et mentale, de l'éducatif, du pédagogique, du judiciaire, de la police, etc.

Dans ces secteurs, les professionnels ont tendance à travailler plus ou moins seuls, sans toujours se soucier des relais à transmettre pour qu'une action soit menée jusqu'à son terme, sans pouvoir tenir compte des compétences complémentaires d'autres professionnels. Cette absence de regard circulaire, de vision globale, ajoutée aux difficultés émotionnelles que renvoient les situations de maltraitance, ajoutée aux résonances avec des vécus propres à chaque professionnel, les difficultés techniques

LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

pures des prises en charge, tout cela explique pourquoi la maltraitance a parfois de la peine a être diagnostiquée, entendue, vue par les professionnels et par les organes de protection de l'enfance concernés.

Lorsqu'une situation de maltraitance émerge, des professionnels de l'action sociale sont souvent comme paralysés, en tout cas mal à l'aise, ne sachant que faire, ni par où commencer; les situations sont souvent abandonnées, bien avant l'instauration d'une véritable prise en charge qui aurait pu et dû libérer auteur et victime de leur secret pathologique, de leur honte, de leurs angoisses et de leurs souffrances.

Stimulée par le travail qui se faisait en ce domaine dans certains pays européens et au Canada, ainsi que par la publication, en juin 1992, du rapport «Enfance maltraitée en Suisse», l'association professionnelle des assistants sociaux du Jura et Jura bernois, l'APAS, a créé un groupe de travail pour tenter de dégager les axes de gestion importants de telles situations.

Puis, au début de 1993, sur requête d'autres acteurs de l'action sociale, Me Hublard, procureur du Canton du Jura, a formé une commission interprofessionnelle dans ce même but. L'APAS y était représentée.

Naissance de l'AIMMM

Après trois ans de dur labeur et de débats nourris, au cours desquels il a fallu ajuster des perceptions souvent diamétralement opposées au départ, du moins entre psychiatres, juristes, travailleurs sociaux et professionnels de l'Autorité tutélaire, l'Association interprofessionnelle d'intervenants en matière de maltraitance des mineurs a été créée le

13 mai 1996. C'est une association au service des professionnels.

Elle a pour but:

- d'étudier et de mettre sur pied des structures à même d'appuyer l'intervention interdisciplinaire dans des cas de maltraitance de mineurs;
- d'informer le public et les milieux spécialisés sur toute question touchant à la maltraitance de mineurs;
- de veiller à la formation de ses membres et de promouvoir l'organisation de la formation spécialisée des différents intervenants des secteurs judiciaires, du barreau, de la police, du monde social, des milieux médicaux, de l'éducation et des autorités tutélaires;
- de collaborer avec des services et institutions poursuivant les mêmes buts.

C'est le comité de l'AIMMM qui oeuvre en vue d'atteindre ces buts, à l'exception du premier, pour lequel l'Association a créé le groupe ORME : Orientation et Réflexion en matière de Maltraitance Enfantine. Ce groupement est composé de six personnes de milieux professionnels différents qui, toutes, possèdent des connaissances avancées dans le domaine. Ce groupe soutient, conseille et oriente tout professionnel confronté à une situation de maltraitance de mineur. Il fonctionne depuis l'automne 1996 à la satisfaction des professionnels qui le consultent, selon les échos qui nous parviennent.

C'est un organe qu'il était urgent de mettre sur pied. Il a le grand mérite de pouvoir accompagner tout professionnel qui le sollicite et qui est confronté à un enfant maltraité physiquement, psychologiquement ou violenté sexuellement. Un rendez-vous avec le groupe ORME peut être demandé par téléphone au numéro 032-566 66 77.





